



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**CENTRE FLEMING – PEPINIERE D'ENTREPRISES - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU
BAIL DEROGATOIRE AVEC L'ASSOCIATION "ARTOIS INITIATIVE"**

Vu la décision n°2023/275 en date du 14 avril 2023 autorisant la signature, le 1^{er} Janvier 2023, d'un bail dérogatoire avec l'association ARTOIS INITIATIVE, exerçant l'activité d'accompagnement des créateurs ou repreneurs dans tous les secteurs d'activités sur le territoire de l'arrondissement de Béthune, d'espaces pour la location du bureau n° 11 d'une superficie de 16 m², du bureau n°21 d'une superficie de 30 m² et du bureau n° 19 d'une superficie de 12 m² soit une superficie totale de 61 m² situés dans le Centre Fleming à Béthune (62400), 218 Rue Fleming pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Janvier 2023 soit jusqu'au 31 Décembre 2023,

Considérant la demande de l'association de restituer le bureau n° 19 d'une superficie de 12 m² et de louer le bureau n°20 d'une superficie de 12 m² afin d'avoir une cohérence dans l'occupation des locaux,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 au bail dérogatoire, avec ladite association, ayant pour objet la modification des bureaux occupés à savoir la location des bureaux n°11, 20 et 21 pour une superficie totale de 58 m², et la restitution du bureau n°19 à compter du 1^{er} Juin 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023, sans reconduction automatique,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au bail dérogatoire annexé à la présente décision avec l'association ARTOIS INITIATIVE, ayant pour objet la modification des locaux occupés à savoir des bureaux n°11, 20 et 21 d'une superficie totale de 58 m² et le restitution du bureau n°19 à compter du 1er juin 2023 situé dans le centre Fleming, sis à Béthune (62400), 218 Avenue Fleming.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le **1 AOUT 2023**

Et de la publication le **1 AOUT 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Entre les soussignés :

La **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**, ayant son siège à l'Hôtel Communautaire 100 avenue de Londres à Béthune (62400) représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE, dument autorisé par décision n° en date du

Ci-après désignée le « Bailleur », d'une part

Et l'association ARTOIS INITIATIVE, association sans but lucratif régie par la loi de 1901, représentée par Monsieur Claude KOSIADA, en qualité de Président, dont le siège social se trouve à BRUAY-LA-BUISSIERE (62700) Rue Christophe Colomb au centre INITIA, immatriculée au sous le n° de SIREN : 379 279 961.

Ci-après désignée « le preneur » d'autre part

Préambule :

Vu la décision n°2023_275 en date du 14 avril 2023 par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature d'un bail dérogatoire avec l'association ARTOIS INITIATIVE, exerçant l'activité d'accompagnement des créateurs ou repreneurs dans tous les secteurs d'activités sur le territoire de l'arrondissement de Béthune, pour la location du bureau n°11 d'une superficie de 16 m², du bureau n°21 d'une superficie de 30 m² et du bureau n°19 d'une superficie de 12 m², soit une superficie totale de 58 m² situés dans le centre Fleming à Béthune (62400), 218 Rue Fleming, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Au 30 mai 2023, le bureau n°20 d'une superficie de 12 m² étant disponible à la location, et afin d'avoir une cohérence dans l'occupation des locaux, l'Association ARTOIS INITIATIVE a demandé à restituer son bureau n°19 et occuper le bureau n°20.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet de modifier les bureaux occupés

Désignation des locaux :

A compter du 01/06/2023, le bailleur met à disposition les locaux ci-dessous désignés sans équipement mobilier situé dans le Centre Fleming à BETHUNE (62400), 218 avenue Fleming, détaillé comme suit :

- le bureau n°11 d'une surface de 16 m²
- le bureau n°21 d'une surface de 30 m²
- le bureau n°20 d'une surface de 12 m²

et repris au plan joint en annexe.

Il est noté que le bureau n°19 sera libre d'occupation à compter du 1^{er} juin 2023.

Tels que lesdits locaux existent, sans aucune exception ni réserve, et sans qu'il soit nécessaire d'en faire une plus ample désignation, à la demande du preneur qui déclare parfaitement les connaître en vue des présentes.

Les autres clauses du bail commercial signé le 1^{er} janvier 2023 demeurent en tout point inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

A Béthune, le

Le preneur,

ARTOIS INITIATIVE
Représentée par son Président,

M. Claude KOSIADA

Le bailleur,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS-ROMANE
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

M. Jean-Michel DUPONT